

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 mars 2016

En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance.

Madame Danielle NIMETZ donne procuration à Madame Zohra REKIBI  
Madame Renée BARTHES donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI  
Madame Séverine ZELLER donne procuration à Madame Emilie FERRANT  
Monsieur Guy FRANÇAIS donne procuration à Monsieur Patrick WALTER

### 1/ Compte rendu de la séance 8 février 2016

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

**Après délibération,**

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**ADOpte** le compte rendu de la séance du 8 février 2016

### 2/ Compte administratif 2015

Monsieur le Maire demande à Monsieur WALTER de bien vouloir présenter le compte administratif 2015. Monsieur WALTER est nommé Président.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n° du conseil municipal du 7 avril 2015 approuvant le budget primitif,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2015,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Sur proposition de Monsieur Patrick WALTER, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** (Monsieur DUFOUR Maire en exercice ne prenant pas part au vote),

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015, lequel peut se résumer comme suit

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2015	1 613 634.42
Recettes - Exercice 2015	1 827 545.22
EXCEDENT - Exercice 2015	213 910.80
EXCEDENT de l'exercice 2014 (résultat de clôture 2014)	883 418.90
Part affectée à l'investissement 2015 (cpt 1068)	- 407 134.02
<b>Excédent cumulé : 2014+2015 (résultat de clôture 2015)</b>	<b>690 195. 68</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2015	431 606.50
Recettes - Exercice 2015	1 015 124.73
EXCEDENT - Exercice 2015	583 518.23
DEFICIT de l'exercice 2014 (résultat de clôture 2014)	407 442.92
<b>EXCEDENT CUMULE : 2014+2015</b>	<b>176 075.31</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT (résultat de clôture 2015) 001</b>	<b>176 075.31</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	- 7 626.34
RESTES A REALISER RECETTES	0
<b>RESTES A REALISER DEFICIT</b>	<b>-7 626.34</b>
<b>Montant nécessaire pour assurer le financement de l'investissement au 1068 (si résultat négatif 001+RAR)</b>	

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Monsieur WALTER insiste sur la diminution annuelle de la capacité d'autofinancement qui s'explique notamment par la diminution de la dotation globale de fonctionnement (-40 000 € en un an) et l'augmentation du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) qui est passé de 6 685 € en 2012 à 31 419 € en 2015. La commune n'a aucune maîtrise et ne peut que subir cette diminution de recettes et augmentation des dépenses.**

**Il est donc impératif de continuer à travailler sur les économies à réaliser.**

**Pour l'investissement, les travaux de l'extension du périscolaire n'ont pas pu débuter sur 2015. On constate donc un excédent très important en recettes puisque l'emprunt a été réalisé.**

### **3/ Compte de Gestion 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

#### **Le conseil municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sur proposition de Monsieur Patrick WALTER, Adjoint au Maire,

Après délibération,

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**ADOpte** le compte de gestion 2015,

### **4/ Affectation des excédents de l'exercice 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur Patrick WALTER, Adjoint au Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**Propose un report** au compte 1068 : la somme de **400 000 €**.

**AFFECTE** en report à nouveau en section de fonctionnement **290 195.68 €**

<b>Calcul du report à nouveau à partir du CA 2015</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL 2015 = résultat de clôture 2015 en fonctionnement	<b>690 195.68 €</b>
Montant reporté au 1068	<b>400 000.00 €</b>
<b>REPORT A NOUVEAU AU C/110 soit 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>290 195.68 €</b>

## 5/ Demande de subvention remplacement sol halle des sports

La halle des sports est quotidiennement utilisée par les enfants des écoles, dans le cadre du périscolaire et du péri éducatif mais aussi le soir et en week-end par de nombreuses associations.

Le sol date des années 1970. Il est nécessaire de le changer.

Cet investissement peut faire l'objet de subventions :

Financeurs	Taux	Montants HT
Commune	25%	19 678.87
DETR	25%	19 678.84
PMA	25%	19 678.84
Conseil départemental	25%	19 678.84
Total	100	78 715.39

Après délibération,

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter l'octroi des dotations sus visées,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toute pièce requise pour la réalisation du projet,

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive des dotations,

**ACCEPTE** les éventuelles opérations de contrôles relatives à ce projet.

## 6/ Achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire du Conseil en Energie Partagé – Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes

### **Rappel :**

Afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans et tableaux de bord, permettant de détecter les dérives de consommations d'énergie et d'eau et les erreurs de facturation,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie et l'accompagnement face à l'ouverture des marchés de l'énergie,
- le diagnostic, afin de procéder à la recherche systématique de sources d'économies aboutissant à un programme de travaux,
- l'assistance technique lors des projets de rénovation ou de construction et l'analyse des performances après travaux,
- la sensibilisation des élus, techniciens et usagers, notamment par l'affichage Display.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil Energie Partagé, d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat de gaz naturel », entre les adhérents du CEP a été constitué en 2014, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans et regroupant au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 26 membres.

De plus, Pays de Montbéliard Agglomération assure, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement (les communes participant financièrement par ailleurs dans le cadre du CEP) et en sus, la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018, avec cinq fournisseurs (GDF Suez, EDF, Antargaz, Gaz de Bordeaux et ENI). Le premier marché subséquent conclu au titre de l'année 2015 a été attribué à la société ENI. Le second marché subséquent conclu au titre de l'année 2016 a été attribué à la société EDF.

En 2016, le groupement de commandes représente un volume annuel proche de 24 GWh répartis sur 210 bâtiments. Le coût annuel du marché est compris entre 850 000 et 1 000 000 € HT, soit entre 1 100 000 et 1 250 000 € TTC.

La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie en moyenne de 19% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés au mois de décembre 2014. Une économie supplémentaire de 7% a été obtenue pour l'année 2016. En effet, le nombre de communes a un effet levier sur les prix.

### **Rappel de l'avenant n°1 :**

L'avenant n°1 avait pour objet d'intégrer trois membres supplémentaires au groupement de commandes pour un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Objet de l'avenant n°2 :**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer un membre supplémentaire au groupement de commandes en vue d'un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En effet, faisant suite à son adhésion au Conseil en Energie Partagé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et considérant les avantages que procure ce groupement de commandes, la Commune de Seloncourt, représentée par son Maire M. D. BUCHWALDER, souhaite en devenir membre.

Conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement de commandes, qui prévoit « *qu'en cas de nouvelle adhésion, les candidatures des collectivités sont adressées au coordonnateur. L'adhésion ne devient définitive qu'après délibération concordante de tous les membres originaires du groupement autorisant la signature d'un avenant à la collectivité* », il est proposé de modifier l'article 3 de la convention de groupement aux fins d'intégrer la Communes de Seloncourt aux 29 membres déjà signataires.

---

### **Proposition du rapport :**

- approuver les dispositions du présent rapport
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement

### **Adopté à l'unanimité**

### **7/ Demande de subvention course cycliste 14ème édition**

Dans la continuité des précédentes éditions, la commune organise vendredi 24 juin 2016 de 16h00 à minuit avec le CCINO une compétition cycliste en nocturne comprenant deux courses. La première de niveau départemental, la seconde est de niveau régional/national. L'objectif est de proposer des courses de grand intérêt pour le public et les coureurs, par la difficulté technique qu'impose un circuit fermé en cœur de ville, le tout dans une ambiance festive.

Le coût prévisionnel pour 2016 est de 5 000 € TTC. Compte tenu de la participation des sponsors privés, il est proposé le plan de financement suivant en euros TTC :

<b>Projet de financement pour 2015</b>	<b>Montant TTC</b>
Conseil Départemental du Doubs	500,00
Sponsors privés	1 400,00
Commune	3 100,00
<b>Total budget prévisionnel TTC</b>	<b>5 000,00</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération,**

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**S'ENGAGE** à réaliser et à financer l'engagement des dépenses présentées dont le montant s'élève à **5 000 €TTC**,

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental du Doubs selon le plan de financement présenté,

Monsieur le Maire rappelle que la fête de la musique aura lieu en même temps que la nocturne cycliste.

## **8/ Questions diverses**

**-Madame Zohra REKIBI :**

- le compte administratif et le budget du CCAS ont été votés le 7 mars.
- le repas des anciens est programmé le 30 avril.

**-Monsieur Guy BIGANZOLI :** l'assemblée générale du comité des fêtes a lieu le 15 mars, le marché aux fleurs le 8 mai et une randonnée à BEBLENHEIM le 15 mai.

**-Monsieur Yves LENZI :** la réunion des anciens combattants du Doubs a eu lieu le 9 mars à Vieux-Charmont et a réuni plus de 60 personnes.

**-Madame Fabienne NADOR :** le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 5 mars. Des photos sur le thème « Vieux-Charmont d'hier et d'aujourd'hui » ont été prises.

Le Conseil d'école de la maternelle est programmé le 29 mars, celui de l'élémentaire le 15 mars.

**-Madame Annie BERNIER** informe qu'on lui a signalé un problème de stabilité de la voirie au niveau du 51 rue de Belfort. Monsieur le Maire rappelle que cette voie est départementale et qu'il a également sollicité l'autorisation de Monsieur le Préfet pour limiter la vitesse à 30km/h sur cette rue. Des dispositifs de mesures ont été installés sur cet axe du 28 octobre au 4 novembre 2015 devant la mairie et en direction du garage au 71 rue de Belfort. Les résultats de ces mesures ne démontrent pas l'utilité d'une limitation.

**Madame BERNIER** demande également si un projet de micro crèche avait été envisagé au quartier des Hauts Bois. Monsieur le Maire indique qu'une étude financière avait été réalisée pour une micro crèche privée, mais s'est avérée non viable. Le projet de la maison médicale semble quant à lui compromis.

**-Madame Emilie FERRANT :**

- Deux manifestations (café littéraire et le carnaval) ont connu un grand succès avec de nombreux participants
- L'exposition de Monsieur BOUALEM se termine cette semaine, celles de Charmon's les couleurs débute le 19 mars avec le vernissage à 18h
- La commission culture se réunit le 29 mars avec le budget 2016 pour ordre du jour principal
- Pièce de théâtre avec les zygomatics le 2 avril

**-Madame Sandrine FONTAINE :** la cérémonie de citoyenneté (remise des cartes électorales pour les jeunes de 18 ans) se fera le 14 mai à 11h.

**-Monsieur Gérard MARTIN** rappelle que la première réunion pour la mutualisation entre les communes de Grand-Charmont, Nommay et Vieux-Charmont est programmée le 7 avril

3 groupes ont été constitués :

- Services techniques / services administratifs :  
Guy FRANÇAIS, Pierre ROSSETTO, Richard LAILLY,  
Pascal FROIDEVAUX
- Communication/ vie associative/culture/manifestations :  
Emilie FERRANT, Gérard MARTIN, Patrick WALTER, Séverine ZELLER
- Enfance-jeunesse/scolaire/petite enfance/prévention :  
Annie BERNIER, Sandrine FONTAINE, Barbara KUBICKI, Fabienne NADOR

**-Monsieur Patrick WALTER :** la commission infos se réunira mercredi 16 mars pour élaborer le prochain Vieux-Charmont Infos. Monsieur Etienne FAURE propose que des articles soient réalisés sur les associations mais également sur le travail des artificiers.

Monsieur le Maire informe que les caméras de vidéosurveillance sont en cours d'installation.

Monsieur Etienne FAURE demande si une communication sera effectuée sur cette installation.

Monsieur le Maire répond que ce point a déjà été abordé à de nombreuses reprises sur les comptes rendus des séances du conseil municipal mais que cette information peut être insérée sur d'autres supports.

Monsieur le Maire ajoute que le directeur de la police a sollicité un rendez-vous pour présenter un bilan des différents « problèmes » au cours de l'année 2015.

Séance levée à 22h.

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 <sup>er</sup> Adjoint		X	Donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
REKIBI Zohra, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée		X	Donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	X		
HUG Loris	X		
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle		X	Donne procuration à Madame Zohra REKIBI
ROSSETTO Pierre	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine		X	Donne procuration à Madame Emilie FERRANT

